

# Documents Fiscaux 2023

## Aperçu et Calendrier

BMO Ligne d'action

Nous savons que la période des déclarations de revenus est importante pour les investisseurs. Selon la nature de vos placements et les opérations dans votre compte, vous pourriez recevoir divers documents et feuillets fiscaux dont vous aurez besoin pour préparer votre déclaration de revenus annuelle. Pour vous aider à recueillir les renseignements nécessaires, nous vous donnons ici un aperçu des feuillets et autres documents que BMO pourrait vous faire parvenir, et précisons leur date de disponibilité. Il convient de noter que ce calendrier peut faire l'objet de changements. Assurez-vous d'avoir reçu tous vos documents fiscaux avant d'envoyer votre déclaration de revenus à l'Agence du revenu du Canada (ARC) et à Revenu Québec (pour les résidents du Québec) pour éviter de devoir produire une modification de déclaration. À titre de rappel, la date limite d'envoi des déclarations de revenus est le **30 avril 2024** pour la plupart des contribuables canadiens.

Notez que selon vos préférences de transmission, vos documents fiscaux seront affichés sur le site BMO Ligne d'action et/ou envoyés par la poste dès qu'ils seront disponibles. Si vous n'êtes pas déjà inscrit à l'accès aux documents fiscaux en ligne, visitez [www.bmoinvestorline.com](http://www.bmoinvestorline.com).

Document/ feuille fiscal	Aperçu	Date d'envoi prévue	Date de disponibilité en ligne prévue
Comptes enregistrés			
Reçus de cotisation REER (cotisations REER)	Produits aux fins de la déclaration des cotisations versées dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER)		
	Pour les cotisations versées pendant l'année civile 2023	Semaine se terminant le février 9	Semaine se terminant le janvier 12
	Pour les cotisations versées pendant les 60 premiers jours de l'année 2024	Semaine se terminant le janvier 26 puis chaque semaine par la suite	Semaine se terminant le janvier 26
T4A/Relevé 1/ NR4 (retraits de REEE)	Indiquent les paiements d'aide aux études reçus par le bénéficiaire d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) ou d'autres sources.	Semaine se terminant le février 9	Semaine se terminant le février 9
T4RSP/Relevé 2/NR4 (retraits de REER)	Indiquent les retraits d'un REER.	Semaine se terminant le février 9	Semaine se terminant le février 9
T4RIF/Relevé 2/NR4 (retraits de FERR)	Indiquent les retraits d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), d'un fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRRI) ou d'un fonds de revenu de retraite réglementaire (FRRR)	Semaine se terminant le février 9	Semaine se terminant le février 9
Formulaire 1042-S	Émis pour: <ul style="list-style-type: none"> <li>Les propriétaires véritables d'une fiducie de cédant, d'une fiducie simple ou d'une société de personnes qui ne sont pas des personnes des États-Unis</li> <li>Les clients qui ne sont pas des personnes des États-Unis, qui détiennent un compte enregistré, qui ont résidé hors du Canada ou des États-Unis pendant plus de 5 ans et qui ont touché un revenu de source</li> </ul> Ce formulaire n'est requis que si le client a des obligations de déclaration fiscale aux États-Unis.	Semaine se terminant le mars 15	Non disponible en ligne. Sera envoyé par la poste pendant la période d'envoi prévue.

Document/ feuille fiscal	Aperçu	Date d'envoi prévue	Date de disponibilité en ligne prévue
<b>Comptes non enregistrés</b>			
T5/Relevé 3/ NR4 (revenus de placement)	Indiquent les revenus de placement en actions et obligations, ainsi que les intérêts sur soldes créditeurs, qui ont été reçus pendant l'année.	D'ici le 29 février	D'ici le 29 février
Sommaire des opérations (T5008/Relevé 18)	Indique toutes les opérations sur titres effectuées pendant l'année civile.	D'ici le 29 février	D'ici le 29 février
T5/Relevé 3/NR4 (autres revenus de placement)	Feuillets produits aux fins de la déclaration des revenus tirés de sociétés à actions scindées.	Semaine se terminant le février 23	Semaine se terminant le février 23
Rapport sur les titres étrangers :	Liste de tous les actifs étrangers détenus, par pays (conformément aux exigences de déclaration du formulaire T1135 de l'ARC).		Semaine se terminant le janvier 26
Relevé des gains/ pertes réalisés	Liste de tous les titres vendus dans votre compte pendant l'année civile.		14 mars au 18 mars
T3/Relevé 16/NR4 (revenus de fiducies et de fonds communs de placement)	Indiquent le revenu des placements détenus dans des fiducies de revenu, des FNB ou des fiducies de capital.  <b>Nota</b> : Dans le cas des fonds communs de placement, les feuillets fiscaux sont envoyés directement par les sociétés de fonds respectives.	Semaine se terminant le mars 29*	Semaine se terminant le mars 29*
T5013/Relevé 15 (revenus d'une société en commandite)	Feuillets produits aux fins de la déclaration de la répartition entre associés résidents du Canada des revenus tirés d'une société en commandite.  <b>Nota</b> : Le crédit d'impôt pour exploration minière de la Saskatchewan (relevé SK-METC) est envoyé aux contribuables de la province qui achètent des actions accréditatives admissibles émises par des entreprises minières ou d'exploration minière.	Semaine se terminant le mars 29*	Semaine se terminant le mars 29*
<b>Déclarations de revenus des États-Unis</b>			
Déclarations de revenus des États- Unis(revenus de source américaine)	Les formulaires de l'IRS ne sont émis que pour les personnes des États-Unis qui détiennent des CELI, ou aux personnes des États-Unis ayant le statut « non documenté » qui détiennent des comptes non enregistrés, et peuvent comprendre les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire 1099-INT – indiquent les intérêts déclarables versés aux personnes des États-Unis assujetties aux lois fiscales américaines</li> <li>• Formulaire 1099-DIV – indiquent les dividendes déclarables versés aux personnes des États-Unis assujetties aux lois fiscales américaines</li> <li>• Formulaire 1099B – produit de la disposition : uniquement émis pour les personnes des États-Unis qui détiennent les types de comptes mentionnés ci-dessus</li> </ul>	<b>1099 DIV/INT</b>  Semaine se terminant le janvier 26*  <b>1099B</b>  Semaine se terminant le février 2*	Non disponible en ligne. Sera envoyé par la poste pendant la période d'envoi prévue.

## Residents of Quebec

Les résidents du Québec recevront les relevés suivants, en même temps que les feuillets d'impôt pour la déclaration de revenus au fédéral:

- Relevé 1 ou Relevé 2 avec la trousse du feuillet T4
- Relevé 3 avec la trousse du feuillet T5
- Relevé 16 avec la trousse du feuillet T3
- Relevé 15 avec la trousse du feuillet T5013
- Relevé 18 avec la trousse du feuillet T5

### **BMO Ligne d'action fournit cette publication dans un but d'information seulement**



\* Les feuillets fiscaux sont produits en fonction de l'information fournie par les émetteurs. L'envoi des feuillets fiscaux dans le cas des émetteurs qui ne fournissent pas l'information requise à temps sera retardé et les documents seront accessibles le plus tôt possible après ces dates.

BMO Ligne d'action fournit cette publication dans un but d'information seulement. Cette publication ne prétend pas offrir de conseils professionnels et ne doit pas être considérée comme telle. Le contenu de cette publication provient de sources que nous croyons fiables, mais BMO Ligne d'action ne peut pas garantir son exactitude ou son exhaustivité. L'information contenue dans ce document ne constitue pas une analyse définitive de l'application des lois fiscales, fiduciaires ou successorales. Les commentaires sont de nature générale et, par conséquent, nous vous conseillons d'obtenir un avis professionnel sur votre situation fiscale particulière.

BMO Gestion de patrimoine est un groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées, comme BMO Ligne d'action Inc. et BMO Nesbitt Burns Inc., qui offrent des produits et des services de gestion de patrimoine. Les produits et services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion de patrimoine.

Un compte ConseilDirect est un compte sur honoraires non discrétionnaire qui offre des recommandations de placement. ConseilDirect n'offre pas de services de gestion de portefeuille fournis par un gestionnaire de portefeuille. Le client prend ses propres décisions de placement et gère lui-même son portefeuille de placement. ConseilDirect est un produit de BMO Ligne d'action Inc. ConseilDirect n'offre pas de comptes gérés sous mandat discrétionnaire.

BMO Ligne d'action Inc. est une société membre de BMO Groupe financier. MD Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. BMO Ligne d'action Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Organisme canadien de réglementation des investissements.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document sous quelque forme que ce soit ou son utilisation à titre de référence dans toute autre publication est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Ligne d'action.